ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Paris Amiens Boulogne

Question écrite n° 30896

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'installation de locomotives bi-modes sur la ligne ferroviaire Paris-Amiens-Boulogne. La ligne ferroviaire Paris-Amiens-Boulogne est actuellement électrifiée de Paris à Amiens. Un changement de locomotive est nécessaire pour continuer jusqu'à Boulogne sur Mer. Afin de renforcer ce lien direct avec Paris auquel les élus et les acteurs économiques des territoires traversés sont très attachés, une mesure simple consisterait dans l'achat de locomotives bi-modes. Un tel investissement éviterait, en effet, un changement d'autorail en gare d'Amiens et permettrait de gagner des minutes précieuses. A l'heure des premières mesures concrètes à la suite du Grenelle de l'environnement, la SNCF aurait un argument supplémentaire pour proposer le train de préférence à la voiture pour accéder à la côte picarde et à la côte d'opale. Cette ligne directe Paris-Boulogne traversant trois régions, cette question ne peut être traitée qu'à l'échelon national. Il lui demande donc quelles initiatives il entend prendre pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés afin qu'une solution soit rapidement trouvée.

Texte de la réponse

Le Grenelle de l'environnement a mis en évidence la nécessité de promouvoir le développement du transport ferroviaire pour atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre émis par les transports. Le Gouvernement soutient les mesures favorisant l'accès au mode ferroviaire par le plus grand nombre et dans les meilleures conditions de service possibles. Sur la ligne Paris-Boulogne-sur-Mer, la desserte des communes situées sur la côte picarde et la Côte d'Opale a été améliorée. La mise en place d'une desserte TGV à destination de Boulogne-sur-Mer, via Lille Europe, a permis de réduire le temps de parcours de quarante minutes par rapport aux trains Corail Intercités circulant via Amiens. Le succès de cette liaison a conduit la SNCF à mettre en place un second aller-retour quotidien TGV en novembre 2007. À compter de 2011, l'électrification de la ligne ferroviaire entre Boulogne-sur-Mer et Rang-du-Fliers permettra de prolonger cette liaison vers le sud, avec un gain de temps significatif pour les liaisons entre la Côte d'Opale et Paris. Par ailleurs, l'appel d'offres qui sera lancé pour renouveler le matériel TER sera l'occasion pour la SNCF d'améliorer l'utilisation de son parc de matériel régional, en particulier en assurant une plus grande rotation de ce matériel. La souplesse d'utilisation offerte par les automoteurs bimodes fera donc partie des critères de choix. D'ici là et afin de ne pas allonger les temps de parcours, la SNCF ne souhaite pas effectuer de changement de locomotive en gare de Rang-du-Fliers pour les Corail Intercités effectuant la liaison Paris-Amiens-Boulogne-sur-Mer.

Données clés

Auteur : M. Daniel Fasquelle
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30896
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE30896

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7955
Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5435